

REUNION PLENIERE ORDINAIRE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE



Le 20 juin 2022 à 9h30

Au SIST Ouest Normandie Vire

Invités :

- M. Didier MORISSET, Président
- M. Pierrick MARTIN, Directeur Général
- Mme Stéphanie RIVET, Directrice du Pôle Médico-Technique et des Ressources Humaines
- Mme Edwige AMIOT, Trésorière
- Mme Véronique BLIN, Secrétaire
- Mme Anne GLENAT, Trésorière adjointe
- Mme Floriane ROUSSEL remplaçante de Mme FOUIN

ORDRE DU JOUR :

4. Expressions collectives et individuelles des salariés

- a. SIST-Ouest Normandie ne pourrait-il pas s'occuper de réserver les trains, avions... et autres hôtels avec petits déjeuners pour les formations que les salariés doivent suivre. Si cela n'est pas possible une liste d'hôtels proche des centres de formations pourrait-elle être disponible sur intranet ?

C'est un projet initié il y a 3 ans et toujours en cours et travaillé pour une mise en œuvre 2023.

La Direction est à la recherche d'un prestataire extérieur qui pourra tout prendre en charge selon les barèmes de remboursement des frais professionnels fixés. Dans l'attente, un référencement sera à disposition du personnel courant de l'été.

- b. « L'équipe du secteur Bocage ne percevra pas de participation pour le travail accompli sur l'année 2021, alors qu'un bénéfice de près de 100 000€ a été réalisé sur cet exercice. Est-il prévu un dispositif de compensation (ex : prime MACRON) ? »

Les salariés du secteur Bocage ont perçu une prime Macron en 2021. Le calcul légal pour l'exercice 2021 pour l'ex-ASTB ne permet pas de déclencher de participation pour le personnel.

- c. Au vu de l'inflation, les salariés SIST Ouest Normandie pourraient-ils bénéficier de la prime « MACRON » comme nous l'avions déjà eu précédemment ?

L'inflation impacte tout le monde y compris les entreprises, le budget voté pour 2022 est déficitaire (-280 000 €). La prime Macron a pris fin au 31 mars 2022 celle-ci n'a pas été renouvelée pour le moment.

M. Martin précise que SISTM a versé des primes régulièrement depuis 2016.

- d. Le décret N°2022-653 du 25 avril 2022 relatif à l'approbation de la liste et des modalités de l'ensemble socle de services de SPSTI prévoit l'élaboration systématique d'une fiche d'entreprise dans l'année qui suit l'adhésion et sa mise à jour au moins tous les 4 ans. Quels moyens, quelles ressources sont prévus par la direction pour remplir ce nouvel objectif ?

Le sujet est en cours de discussion à la CMT.